

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

Etaient présents : Jean-Yves SIGAUD, Nicole PEIX, Alette de WYNDT, Sandrine DEBELS, Marie Joséphe AYASSE, Olivier ROSSIT, Vincent GASPARD DOS SANTOS, Jean-François PIZZABALLA, Pauline BAYLE, Christian BRUNEL, Gérard VASCHALDE.

Secrétaire de séance : Pauline BAYLE.

Pouvoir :

Approbation à l'unanimité par les conseillers municipaux, du compte rendu du conseil municipal du 02/06/2020

### **Délibération n° 1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 – 2020**

Monsieur le Maire fait la présentation du budget prévisionnel de la comptabilité M14 (budget général), en tenant des reprises de résultats, des besoins des dépenses et des recettes de fonctionnement, des programmes d'investissement, et des virements de section à section, le budget est voté à l'unanimité pour les montants suivants :

M14 budget général : section de fonctionnement : 647 687 €  
section d'investissement : 389 735 €

### **Délibération n° 2 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF M49 – 2020**

Monsieur le Maire fait la présentation du budget prévisionnel de la comptabilité M49 (budget de l'Eau), en tenant des reprises de résultats, des besoins des dépenses et des recettes de fonctionnement, des programmes d'investissement, et des virements de section à section, le budget est voté à l'unanimité pour les montants suivants :

M49 budget eau et assainissement : section de fonctionnement : 106 416 €  
section d'investissement : 705 319,05 €

### **Délibération n° 3 : TAUX D'IMPOSITION 2020**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le tableau 1259 COM portant état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2020 comme suit :

Variation proportionnelle : coefficient = 1,000000

CALCUL DES TAUX DE 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE				Taxes	TAUX VOTES	Calcul du produit résultant des taux votés	
Taxes	Taux références 2019	Coefficient variation proportionnelle	Taux de référence			Bases d'imposition prévisionnelle 2020	Produit correspondant
Foncier bâti	16,20	1,000000	16,20	Foncier bâti	16,20	523 500	84 807
Foncier non bâti	77,40		Produit à taux constants	77,40	Foncier non bâti	77,40	9800
<b>TOTAL produit fiscal attendu</b>							<b>92 392</b>

## **Délibération n° 4 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Au vu de l'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), il convient à chaque renouvellement des conseillers municipaux de renouveler cette commission pour la durée du nouveau mandat.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes titulaires et les suppléantes suivantes pour désignation des 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

### **Proposition des membres titulaires**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Date naissance</b>	<b>Domicile</b>
AGUILLON Elie	28/08/1953	04250 TURRIERS
AYASSE Jean-Maurice	22/09/1959	"
BAYLE Christian	09/02/1955	"
BAYLE Jean-Luc	18/04/1957	"
BAYLE Jérôme	23/02/1972	"
BRUN Gérard	24/11/1958	"
DEBELS Yvette	19/07/1953	"
GASPAR DOS-SANTOS Vincent	17/08/1965	"
ROSSIT Colette	03/07/1958	"
VIEILLARD Jean-Michel	25/02/1953	"
VASCHALDE Gérard	06/03/1953	"
MICHEL Max		ASTOIN 04250 BAYONS

### **Proposition des membres suppléants**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Date naissance</b>	<b>Domicile</b>
ANDRE Max	27/08/1933	04250 TURRIERS
BAYLE ROSTAN Dominique	03/07/1972	"
ATTARD Yvette	12/10/1947	"
AYASSE Brigitte	24/08/1956	"
BERNON Eric	13/06/1967	"
BRUNEL Christian	10/05/1983	"
GAUTHIER Quentin	27/11/1985	"
LOQUES Christophe	23/05/1971	"
PROFFIT Philippe	17/06/1960	"
PUSTEL Boris	25/01/1988	"
PUSTEL Jérémy	28/11/1983	"
TURCAN Jean-Luc	18/10/1961	04250 BELLAFFAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **accepte** cette proposition
- **désigne** les 12 membres titulaires et les 12 membres suppléants cités ci-dessus pour constituer la commission communale des impôts directs.

### **Délibération n° 5 : MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire rappelle la délibération du 18 décembre 2019 demandant une subvention DETR pour l'enfouissement et la rénovation des réseaux d'éclairage public et téléphone du Hameau de Gière (subvention obtenue)

Après une estimation plus fine des travaux de rénovation de l'éclairage public du Hameau de Gière, le chiffrage est moins élevé que la première estimation.

De ce fait, Monsieur le Maire propose d'inclure dans ce programme la rénovation de l'éclairage public de l'impasse d'Aco de Paret à enveloppe budgétaire constante.

Ceci concerne le remplacement de 5 lampes supplémentaires et une répartition pour les hameaux de Gière et Aco de Paret telle que définie dans le plan annexé.

### **Délibération n° 6 : NUMEROTATION DES RUES**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire rappelle la délibération du 19 juillet 2012 concernant la première dénomination des rues qui avait été établie.

Depuis il convient pour faciliter l'adressage, l'arrivée de la fibre optique, d'améliorer le travail des services de secours, de numérotter ces rues et de compléter certains axes qui n'avaient pas de nom.

Vu le CGCT et notamment l'article L2213-28, considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire, il est décidé de mettre en place la numérotation des rues et de créer des nouvelles voies :

25 rues dont la dénomination est la suivante :

- 1) Place Pierre Franco
- 2) Rue du Vieux Four
- 3) Rue des Jardins
- 4) Rue Saint Antoine
- 5) Montée de la Pouaille
- 6) Route du Toron
- 7) Avenue Paul Honnorat

- 8) Rue du Cimetière
- 9) Avenue de la Marine
- 10) Route du Maurier
- 11) Route des Aires
- 12) Avenue du Maréchal Leclerc
- 13) Chemin des Ecoliers
- 14) Impasse des Gîtes
- 15) Impasse Pré Domenge
- 16) Route des Garcinets
- 17) Route de Bayons
- 18) Impasse Aco de Paret
- 19) Chemin de Théoume
- 20) Chemin de Chaumiane
- 21) Route de Gières
- 22) Route du Bois Noir
- 23) Route de Bellaffaire
- 24) Route du Forest Loin
- 25) Impasse de Rulle.

### **Questions diverses :**

Dans le cadre du programme de la numérotation des rues, la Poste se propose de changer gratuitement les groupes de boîte aux lettres qui sont actuellement vétustes et obsolètes. Cela sera étudié dans l'été par la municipalité.

Séance levée à 23H15.